

Unis pour faire évoluer notre milieu



Rapport annuel

2014 - 2015

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF 2014-2015	1
RAPPORT DES AGENTS DE GRIEF	11
RAPPORTS DES COMITÉS	12
Conseils d'administration	12
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE	12
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAFÉ ÉTUDIANT	12
COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL	13
SOUS-COMITÉ DU CRT SUR LA TÂCHE	15
COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS	16
COMMISSION DES ÉTUDES	17
COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ	18
COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT	19
COMITÉ SOCIAL DU COLLÈGE	20
COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT	21
COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION ADMINISTRATIVE	21
COMITÉ DE TOPOONYMIE ET DE RECONNAISSANCE	22
COMITÉ SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	25
COMITÉ SUR LES HEURES D'OUVERTURE	25
COMITÉ DU SALON DU PERSONNEL	25
COMITÉ DE VALORISATION DU FRANÇAIS	24
COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	26
COMITÉ DES ASSURANCES COLLECTIVES	26
COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION	27
COMITÉ DES DONS DE SOLIDARITÉ	27
COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES	29
COMITÉ DE LA RELÈVE ENSEIGNANTE	29
COMITÉ VIGILANCE	30
COMITÉ DE MOBILISATION	32
COMITÉ SOCIAL DU SYNDICAT	35

Unis pour faire évoluer notre milieu.

RAPPORT ANNUEL

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF 2014-2015

Faire état des réalisations annuelles n'est pas mince tâche (ça doit représenter au moins une trentaine d'heures de travail et nécessiter la collaboration d'au moins 20 profs membres des divers comités; merci aux rédacteurs de ce rapport!). Ce travail est pourtant essentiel, car il sert non seulement à recentrer le travail et à faire des mises au point, mais il permet aussi le recul nécessaire pour orienter l'action syndicale vers de nouveaux objectifs. Nous avons le devoir de vous accompagner, de vous informer et de vous défendre lors de moments difficiles, cela est l'évidence. Mais nous avons aussi le devoir de développer la solidarité syndicale; c'est la partie la plus longue, c'est celle qui s'accomplit lentement, dans l'ombre.

L'année 2014-2015 fut à la couleur de la négociation de notre convention collective. En effet, dès le mois de septembre dernier, les membres ont été consultés sur les demandes de table centrale et de table sectorielle. Ce fut un exercice important, un peu lourd et fastidieux, mais auquel vous avez répondu en grand nombre. Au niveau national, soulignons aussi les bons coups : création de l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC) pour la négociation sectorielle et du Front commun 2015 (CSN-SISP-FTQ) pour la négociation de table centrale. Les deux cahiers de demandes ont été déposés à la fin du mois d'octobre, et le gouvernement a répliqué par des «offres patronales» complètement déconnectées et méprisantes à l'égard de l'ensemble des salariés de l'État. Tout y passe : notre appauvrissement, la réduction des conditions de retraite, l'autonomie professionnelle, la tâche, le cadre horaire, etc. (tout!). La négociation est donc, à l'évidence, extrêmement difficile et frustrante, voire potentiellement vaine. Tout porte à croire que seul un automne très chaud, au prix d'une mobilisation exemplaire et de moyens lourds, pourrait faire reculer ce gouvernement qui s'affaire à transformer complètement le Québec que l'on connaît.

Les professeurs de cégeps ont démontré cette année que l'indignation était élevée et que la mobilisation devait aussi se construire autour de considérations sociales plus larges. L'austérité (le déficit zéro et l'équilibre budgétaire, l'obsession de Philippe Couillard et consorts) s'avère être le contexte de la négociation 2015. Certains profs sont donc même allés jusqu'à voter en faveur d'une grève sociale le 1^{er} mai.

Au Collège Lionel-Groulx, le taux de participation des membres aux assemblées générales est assez fort même si parfois les discussions pourraient être plus animées et plus constructives (notamment celle du 1^{er} avril sur la grève sociale). Par contre, la faible participation des professeurs à certaines activités d'information et de mobilisation (notamment la conférence de l'IRIS, la chaîne humaine et la manifestation au cours de la Semaine d'actions dérangeantes en

février ainsi que la demi-journée de réflexion du 1^{er} mai) nous inquiète. Sommes-nous prêtes et prêts à nous mobiliser à l'automne ? À être solidaires au sein d'un front commun qui choisirait la voie de la grève ? Qui pourrait même contester une loi spéciale (qui est fort probablement déjà écrite...) ? Est-ce vain ? Chose certaine, nous sommes convaincus que ne rien faire est la pire des avenues à emprunter. Nous n'avons nulle envie de sombrer dans la complaisance ; c'est ce sur quoi mise ce gouvernement : notre apathie et notre cynisme. Sans solidarité combative, l'automne risque d'être déchirant. Ce constat se veut un appel. Lions l'action à nos revendications de défense de l'éducation ; c'est de l'avenir de notre profession et des services publics dont il est question.

Le travail d'officier syndical est un travail exigeant, souvent frustrant mais important. De manière constante et au gré des impondérables, nous pensons toujours contribuer à une amélioration sensible de nos conditions de travail. Nous croyons à ce travail de défense des droits, nous croyons à la transparence et à l'importance de vous tenir informés presque en temps réel et, plus que tout, nous pensons que la mobilisation peut porter ses fruits. Avec les nombreux changements dans le paysage de la direction du Collège, et ce, malgré les premières impressions de saine collaboration, il est important de demeurer vigilants et vigilantes, mais surtout solidaires.

Soyons «unis pour faire évoluer notre milieu», c'est ce que dit notre slogan !

Prenons des forces cet été ! Longue vie au syndicalisme !

Votre exécutif syndical 2014-2015 :

Michel Milot,
président

Isabelle Pontbriand,
vice-présidente

Stéphan Gibeault,
secrétaire général (automne 2014)

Bernard Lavoie,
secrétaire général (hiver 2015)

Fabien Torres,
Trésorier

Frédéric Morier
responsable aux dossiers syndicaux



Retrouvez, ci-dessous, le plan de travail initial du comité exécutif du SEECLG : dans les encadrés, les diverses rubriques du plan de travail; en intitulés, les mandats détaillés; présentées sous forme de puces, les actions menées cette année en lien avec ces mandats.

ACTION SYNDICALE ET MOBILISATION

Défendre les droits syndicaux des membres.

- Vérifier les affichages, les priorités d'engagement et les recommandations d'engagement.
- Protéger les droits d'enseignants dans le cas de non-octroi de priorité.
- Protéger l'autonomie collective (libellé PIEA à la CÉ, grief en lien avec les plans cadres ; voir le rapport de la CÉ et celui des agents de grief).
- Poursuivre la formation des membres du syndicat dans plusieurs domaines (formations offertes par la FNEEQ et par la CSN) :
 - un membre de l'exécutif a suivi une formation sur le fonctionnement du Greffe de l'éducation;
 - un membre de l'exécutif et un membre du comité santé et sécurité ont suivi une formation du comité santé et sécurité donnée par le CCSNL ;
 - deux membres de l'exécutif et une membre du CRT ont suivi la formation Ressources 1 de la FNEEQ.

Travailler quotidiennement à l'amélioration de nos conditions d'enseignement.

- S'assurer que soit créé le plus grand nombre de postes en tenant compte des ressources enseignantes.
- Faire les interventions requises afin d'améliorer les nombreux cafouillages à la COOP en début de session.
- Faire les interventions requises afin d'améliorer les problèmes liés à la reprographie.
- Faire les interventions requises afin d'améliorer les problèmes liés aux agendas.
- Faire les interventions requises afin d'améliorer les problématiques relatives à la gestion des journées de maladie.
- Rencontrer des enseignants de la formation continue puis la direction de la Formation continue afin d'améliorer leurs conditions : pas de bureau, pas de service rapide de photocopie, encadrement non-rémunéré de leurs étudiants, pas d'accès à du perfectionnement, etc.
- Réaliser divers travaux sur des éléments liés à la tâche des enseignants :
 - a) Application des règles pour la répartition des ressources à l'encadrement;
 - b) Vérification du document sur les règles de répartition entre les disciplines;
 - c) Travail en sous-comité sur la tâche sur les balises pour la répartition des ressources de la colonne D et du volet 3 (voir le rapport du CRT et celui du sous-comité sur la tâche).

Travailler à l'établissement d'un climat de travail sain et visant la reconnaissance du travail des enseignants et des enseignantes.

- Poursuivre les discussions avec le Directeur général du Collège.
- Créer des espaces de discussion avec le nouveau Directeur des études du Collège.
- Créer des espaces de discussion avec la nouvelle Directrice des ressources humaines du Collège.
- Poursuivre notre travail d'observateur aux rencontres de l'ACCDP.
- Participer aux diverses pauses de reconnaissance du personnel enseignant et non-enseignant organisées par la Direction des ressources humaines.

Participer à l'organisation et à la mise sur pied d'un comité paritaire sur la tâche enseignante.

- Voir le rapport du sous-comité sur la tâche.

Procéder à une analyse des impacts des «groupes de 40» à la formation générale (français et philosophie).

- Procéder à une étude sur les groupes de 40 auprès des différents syndicats du regroupement cégep (FNEEQ).
- Réitérer fréquemment nos demandes à la Direction des études au sujet de ses intentions quant à l'optimisation des locaux et au sujet des impacts en lien avec les groupes de 40.
- Rencontrer les disciplines concernées et les différents responsables de l'organisation scolaire.

Poursuivre la réalisation du mandat donné par le Conseil syndical à l'effet de revoir certaines règles pour la répartition des ressources à la coordination départementale et de programme.

- Le dossier n'a pas avancé cette année, mais il fera partie des travaux de l'an prochain.

Mettre à jour les Statuts et règlements.

- Travailler à l'amélioration de nos Statuts et règlements : deux autres modifications ont été faites à l'automne. Le comité s'est rencontré, et un avis de motion a été déposé en février. Selon toute évidence, l'avis de motion sera traité au mois d'août prochain.

Favoriser des espaces de discussions syndicales et politiques sur les grands enjeux sociaux, notamment sur ceux qui touchent l'éducation.

- Organiser une conférence sur les effets de l'austérité.
- Organiser la demi-journée de réflexion du 1^{er} mai.

- Aménager le bureau syndical (F-202) dans le but d'en faire un lieu d'échange : achat d'une cafetière à l'usage des membres ainsi que de livres et revues spécialisés sur les questions d'éducation et de syndicalisme (succès mitigé).

Dégager les espaces nécessaires pour réfléchir à l'action syndicale et la stimuler.

- Se tenir à jour par des rencontres hebdomadaires du comité exécutif.
- Voir à la tenue d'assemblées générales : total de 9 AG en 2014-2015.
- Voir à la tenue de l'assemblée générale annuelle (le 9 juin cette année).
- Voir à la tenue, lorsque nécessaire, de conseils syndicaux : il y en a eu 3 cette année.

Favoriser la participation et la mobilisation des membres à des activités locales de reconnaissance du travail des enseignantes et des enseignants (ex : campagne de photos «La qualité de l'enseignement c'est...»).

- Organiser une campagne de sensibilisation en quatre étapes sur les impacts de l'austérité (distribution de tracts), notamment en éducation.
- Participer à un kiosque «syndical» à la soirée des portes ouvertes.
- Campagne de photos «La qualité de l'enseignement c'est...» : Nous avons trouvé le photographe et convenu des arrangements, mais malheureusement nous n'avons jamais eu l'occasion de mener ce projet à terme. On garde l'idée pour l'automne prochain.

Favoriser la contribution de la FNEEQ à la vie syndicale locale.

- Relayer les différentes publications de la FNEEQ : l'infolettre FNEEQ, les rapports de négo, les articles du comité école et société, les carnets.
- Inviter l'exécutif de la FNEEQ à la conférence sur le capitalisme scolaire (conférenciers invités : Éric Bédard et Éric Martin) organisée par Sébastien St-Onge (voir le rapport du comité vigilance pour plus de détails) ; deux membres de l'exécutif de la FNEEQ étaient présents.
- Inviter des membres du comité de négociation de l'ASPPC lors d'une assemblée générale qui portait sur les négociations.
- Inviter un membre du comité de négociation pour parler du dépôt patronal lors de la demi-journée de réflexion du 1^{er} mai.
- Solliciter l'aide de notre conseiller syndical lorsque nécessaire ; cette année, tour à tour (remplacement de congés de paternité), Jonathan Leblanc jusqu'à la mi-octobre et Hugo Chénier jusqu'à la mi-avril (depuis la mi-avril, Céline Lalande nous dépanne).
- Appuyer les diverses campagnes initiées par la FNEEQ.
- Répondre aux différents questionnaires provenant des syndicats (partage de nos pratiques).
- Appuyer les profs suspendus au Collège d'Alma.

- Appuyer les profs suspendus au Collège de Rosemont.

Favoriser, développer et maintenir les alliances intersyndicales locales, régionales et fédératives.

- Tenir, au niveau local, des rencontres intersyndicales (très nombreuses cette année). Les liens au niveau de la mobilisation se sont resserrés, et des activités conjointes ont été organisées : manifestations à Montréal, à Ste-Thérèse, demi-journée de réflexion du 1^{er} mai, conférences de presse conjointes, etc.
- Offrir un présent du Syndicat à certains membres du soutien qui collaborent avec nous régulièrement.
- Participer aux instances du conseil central (niveau régional) : il faut noter un problème de participation de notre part à ces instances cette année.
- Accompagner les professeurs dans leurs démarches quand ils désirent suivre les formations sur la retraite.
- Participer, à titre d'invités, à une assemblée générale du syndicat des profs de St-Jérôme (présentation des outils de mobilisation du SEECLG et discussion sur la conjoncture).

Rehausser les liens avec les départements, notamment par une plus grande visibilité de l'information syndicale, par une plus grande valorisation du rôle des délégués, par une sensibilisation au rôle des départements et par des «dîners délégués» avec un membre de l'exécutif de l'ensemble des délégués départementaux.

- Tenir des «dîners délégués» (chaque membre de l'exécutif est jumelé à 4 ou 5 délégués de départements) ; rotation à poursuivre l'année prochaine.
- Visiter les départements qui le souhaitent pour une présentation sur l'autonomie collective et les responsabilités départementales suivie d'une discussion : quatre départements ont reçu la visite des membres de l'exécutif.
- Poursuivre la pratique des babillards départementaux pour diffusion d'informations diverses.
- Communiquer de nombreuses informations aux délégués et solliciter leur appui.
- Inviter les délégués et membres des comités à un souper de remerciement (automne 2014).

Stimuler la participation active aux diverses activités syndicales.

- Un souci de tous les jours.
- Une libération supplémentaire de 20% a été octroyée à Claudie Bonenfant à la session d'hiver. Malgré l'impact très positif de la participation de Claudie à la mobilisation, nous constatons que c'est une des parties les plus difficiles de l'action syndicale.

Consolider et renforcer les différents comités syndicaux et s'assurer de leur suivi.

- Revitaliser la fonction d'agent de liaison pour favoriser la communication entre le comité exécutif et les membres des autres comités : efforts à poursuivre, peu de succès cette année.
- Organiser un souper de remerciement aux délégués et aux membres des comités.
- Inviter les membres des différents comités, par le biais du *De vive voix* ou lors des assemblées générales (point « rapport des comités »), à informer les enseignants du travail qui se fait au sein de leur comité.

Mettre sur pied un fonds de grève.

- Adopter, en assemblée générale, un fonds de réserve et sa règlementation.

Favoriser la participation et la mobilisation des membres aux campagnes de la FNEEQ, de la CSN et du Conseil Central des Laurentides.

- Participer aux instances de la FNEEQ : bureau fédéral (Michel Milot; une dizaine de réunions), conseil fédéral (Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Fabien Torres et Stéphan Gibeault ; deux rencontres), regroupement cégep (Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Fabien Torres, Stéphan Gibeault et Claudie Bonenfant; total de 16 journées de rencontre et 2 instances téléphoniques), ASPPC (Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Fabien Torres, Frédéric Morier, total de 6 journées de rencontre).
- Participer au Congrès de la FNEEQ (26 au 29 mai 2015 ; Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Fabien Torres, Stéphan Gibeault et Claudie Bonenfant).
- Participer aux instances du Conseil central des Laurentides : un membre de l'exécutif a participé à 1 assemblée générale régulière.
- Accueillir les représentants du Front commun lors de leur tournée des syndicats et organiser une rencontre informelle d'échanges en intersyndicale (en octobre).
- Participer à la Soirée de l'enseignement supérieur (19 mars ; étape vers les états généraux de l'enseignement supérieur ; Stéphan Gibeault, Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Fabien Torres).

Mobiliser les membres en lien avec la négociation de la convention collective.

- Inviter deux membres du comité de négociation lors de l'assemblée générale de septembre.
- Consulter les membres du SEECLG en assemblée générale tant sur les éléments de la table centrale que sur ceux de la table sectorielle.
- Solliciter les membres par voie électronique sur les précisions et clarifications en lien avec les demandes de négociation sectorielle.
- Distribuer les nombreux objets de mobilisation : foulards FNEEQ, bouteilles d'eau au logo du SEECLG, bracelets, cartes postales, macarons, etc.

- Organiser de multiples actions de mobilisation (voir le rapport du comité de mobilisation).

Procéder à une évaluation des mécanismes de diffusion de l'information aux membres.

- Préparer un sondage sur l'état de la mobilisation des membres et y introduire des questions sur la diffusion de l'information ; le sondage nous a permis de constater que les membres se sentent bien informés et que la source principale d'information est le *De vive voix*. Ce journal syndical hebdomadaire permet aussi de réduire le nombre de courriels envoyés aux membres, ce qui est très apprécié

RELÈVE ET PRÉCARITÉ**Accueillir les nouveaux enseignants et les inviter à adhérer au SEECLG.**

- Inviter les nouveaux professeurs à signer leur carte; 6 nouveaux l'ont signée en 2014-2015.

Poursuivre les accueils des nouveaux professeurs.

- Organiser, au début de chaque session, une rencontre (un « 6 à 8 » à l'automne 2014 et un dîner à l'hiver 2015) pour les profs au régulier et pour ceux de la formation continue (voir le rapport du comité de la relève enseignante pour plus de détails).

Promouvoir la participation des nouveaux professeurs à la vie syndicale.

- Interpeler les nouveaux professeurs par une lettre de bienvenue, par une invitation à passer au local syndical pour signer leur carte de membre, par une invitation aux rencontres d'accueil des nouveaux profs (avec remise de documentation en lien avec la précarité, notamment la « Petite bible de la priorité » ainsi qu'un lien vers une présentation assistée par ordinateur en ligne sur le site Web du syndicat).
- Intervenir lors de la journée d'accueil des nouveaux profs organisée par le Collège.

Poursuivre la participation de la mise en place d'une nouvelle politique d'évaluation des enseignements pour remplacer la politique d'évaluation administrative actuelle.

- Important : le nouveau Directeur des études a sa propre idée de l'évaluation des enseignants (voir le rapport du comité de suivi de l'évaluation administrative pour plus de détails).
- Informer les nouveaux professeurs des processus d'évaluation formative et administrative et leur offrir de l'accompagnement dans cette démarche.

Préparer des ateliers d'information sur divers aspects de la vie syndicale et de la convention collective (permanence, remplacement, priorité, assemblée générale, etc.) pour les nouveaux enseignants.

- Lors des rencontres d'accueil des nouveaux profs (voir le rapport du comité de la relève enseignante).

Identifier les enjeux entourant la précarité et contribuer à son soutien, notamment en encourageant la participation au comité de la relève enseignante.

- Mettre en jeu, en assemblée générale, de nouvelles idées pour faciliter le processus pour postuler sur une charge et créer, lors de cette même AG, un sous-comité précarité du comité de la relève enseignante.
- Recueillir les commentaires des professeurs de la formation continue et rencontrer ensuite le directeur de la FC pour discuter de plusieurs éléments (la partie patronale devait faire un suivi et poser certains gestes : local accessible pour les profs, simplification de la procédure de photocopies, accès à du perfectionnement notamment sur les EESH, etc.). Si des améliorations sont survenues, nous n'avons pas été mis au courant. Cependant, aucun professeur de la FC ne nous a interpellés depuis concernant ces problématiques.

SERVICE AUX MEMBRES

Dossiers du premier front.

- Accompagner les membres dans diverses situations problématiques et faire le suivi de ces dossiers (ce travail primordial occupe l'exécutif syndical au quotidien).
- Accompagner les membres ayant besoin d'informations concernant la retraite, les congés, les reports de disponibilité, le perfectionnement, etc.
- Répondre aux besoins des professeurs de plus en plus nombreux à désirer une formation sur la retraite (le nombre de places disponibles pour celle offerte par le CCL est réduit) par l'organisation, pour l'automne prochain, d'une session de formation d'une journée offerte au collège.
- Accompagner les membres lors des convocations par la partie patronale et faire le suivi de ces accompagnements.
- Faciliter la compréhension des aspects contractuels du travail de professeur de cégep (interprétation de la convention, assurances, tâche, C.I., etc.).
- Assurer une juste interprétation de la convention collective.
- Gérer les problèmes liés aux congés de maladie.
- Gérer les problèmes liés aux retours des congés de maternité.

- Participer aux comités de sélection pour l'engagement d'une enseignante pour la mise en place du programme de Soins infirmiers.
- Accompagner la coordination de soins infirmiers à une rencontre avec un responsable du comité consultatif sur la tâche de la FNÉEQ.

Assurer la diffusion de l'information aux membres via le *De vive voix*, le site Web, la messagerie du collège, les médias sociaux et autre médium jugé pertinent.

- Produire et diffuser le journal syndical hebdomadaire *De vive voix* ; 38 numéros cette année.
- Mettre à jour périodiquement le site Internet du syndicat et l'alimenter (informations, photos, etc.).
- Alimenter la page Facebook du SEECLG.
- Faire des messages sur les boîtes vocales pour annoncer les principales activités et actions de mobilisation.

Poursuivre l'amélioration de la gestion de la documentation du syndicat.

- Poursuivre l'archivage des dossiers qui appartiennent au Syndicat et qui se trouvent au grenier du Collège.



RAPPORT DES AGENTS DE GRIEF

Par Michel Milot

La procédure de grief est prévue à l'article 9-1.00 de la convention collective. Un grief peut être individuel (ou de groupe) ou syndical. De façon générale, le grief individuel vise un litige qui ne concerne qu'un seul professeur ou un groupe de professeurs. Le grief syndical, quant à lui, peut porter sur une application de la convention collective jugée incorrecte ou abusive par la partie patronale et qui touche les conditions de travail de manière plus large. Comme le stipule l'article 9-1.01, il est précisé que l'intention des parties doit être de tenter de régler les griefs localement dans la mesure du possible. Si aucun règlement du différend n'est possible, y compris en ayant recours au CRT, le grief pourra se régler devant un arbitre.

Cette année, le Syndicat a dû déposer dix griefs dont deux ont été réglés assez rapidement. Par ailleurs, au moins deux autres griefs des années passées ont été levés à la suite d'ententes avec le Collège. Notons, entre autres, le grief qui visait la PIEA et qui portait sur le rôle de la Direction des études dans les processus d'approbation des plans de cours par les départements. Le processus de discussion a finalement abouti par l'adoption à la Commission des études d'un libellé d'interprétation concernant le rôle de la Direction des études sur la notion d'approbation : «L'approbation par la Direction des études doit être conçue comme le résultat d'un processus permettant à la Direction des études d'attester de la qualité de la formation et d'en rendre compte. Ce processus valorise le consensus et reconnaît le rôle primordial de soutien de la Direction des études aux départements dans l'exercice de leurs responsabilités. On assure alors : la latitude dans les approches départementales en s'appuyant sur la confiance dans l'expertise et le jugement des enseignants [...].» Cependant, la vigilance demeure de mise dans le dossier de l'autonomie professionnelle. En effet, un grief à ce sujet a été déposé à la fin mai contre une pratique récente de la Direction des études visant à imposer, via les plans cadres, des contraintes pour la production finale d'intégration des cours (trois cas recensés au moment d'écrire ces lignes).

Mentionnons aussi que, cet hiver, l'exécutif syndical a été interpellé par la Commission des relations du travail du Québec pour un dossier qui datait de 2011. Notons qu'au terme de la décision de la Commission, aucun reproche en vertu de l'article 47.3 du Code du travail n'a été adressé au Syndicat. En terminant, soulignons qu'aucun grief ne s'est rendu en arbitrage en 2014-2015.



RAPPORTS DES COMITÉS

Conseils d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

Par *Vincent Duhaime et Sébastien St-Onge*

À l'image de l'ensemble du réseau collégial, le conseil d'administration de Lionel-Groulx n'a pas échappé aux tribulations d'une année scolaire difficile. Quelques jours avant le début de la période estivale, en juin 2014, le conseil d'administration a accueilli la démission surprise de Micheline Allard, Directrice des études. Dès la mi-août, le comité d'embauche, dont faisait partie Sébastien St-Onge, a élaboré, sous la forme d'un idéal type, le profil professionnel de la personne qui serait appelée à occuper ce poste clé. Un long et instructif processus de sélection s'est soldé par l'embauche de Monsieur Philippe Nasr, en janvier 2015.

En parallèle de ce processus d'embauche, le Directeur général, Michel Louis Beauchamp, a présenté en octobre 2014, après une année de travail, le bilan en prévision du nouveau Plan stratégique. Par-delà les objectifs présentés, certains membres, notamment Vincent Duhaime, ont critiqué le caractère désincarné de l'entreprise qui semblait, trop souvent, se résumer à aligner des qualificatifs sous des énoncés vertueux. De ses premiers balbutiements à son adoption officielle le 12 mai 2015, le Plan stratégique 2015-2020 a toujours eu maille à partir avec son opérationnalisation. À la demande de plusieurs membres du conseil d'administration, Monsieur Beauchamp s'est engagé, à l'occasion de la réunion de mai dernier, à asseoir les objectifs dudit plan dans un texte articulé.

Pendant que les membres de la communauté collégiale étaient à la table à dessin de l'avenir, le gouvernement du Québec n'a eu de cesse d'effectuer des compressions budgétaires. Au cours des quatre dernières années, le Collège Lionel-Groulx a subi six compressions pour un total de 1,8 million cette année et 3,1 million au total. À notre initiative, le conseil d'administration a transmuté une résolution locale en une résolution à portée nationale. En effet, le 1^{er} mai dernier, les présidentes et présidents de conseil d'administration des cégeps dénonçaient, d'une voix commune, les compressions budgétaires dans le réseau collégial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CAFÉ ÉTUDIANT

Par *Nathalie Larouche et Pascal Andrus*



Au cours de l'année 2014-2015, deux rencontres du C.A. se sont tenues. Celles-ci ont permis de connaître l'état de la situation du café qui, par désintérêt, désengagement, pertes financières et dettes importantes, se voit dans l'obligation de fermer boutique. Le contrat venait à échéance à la fin de la session. Dans la situation actuelle, il devenait ambitieux de croire au renouvellement de celui-ci. Le C.A. est toujours en attente des états financiers afin de clore le dossier. Le C.A. aurait aimé que cette aventure se poursuive. Peut-être trouverons-nous une solution (nous, incluant la communauté collégiale), une façon de donner vie à ce lieu...

Comités patronaux syndicaux

COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL

Par Michel Milot

Tel que défini à l'article 4-3.00 de la convention collective, le comité des relations du travail (CRT) est un comité permanent regroupant les parties. Il sert à discuter et à rechercher une entente sur toute question relative à l'application et à l'interprétation de la convention collective et aux conditions de travail.

Les représentants de la partie syndicale, au nombre de sept (7), étaient : Stéphan Gibeault (français, A14), Aude Lacasse (économique), Bernard Lavoie (théâtre, H15), Patrick Lebonnois (économique), Doris Léonard (mathématiques), Michel Milot (mathématiques), Frédéric Morier (politique) et Hélène Normandeau (éducation physique).

Bien qu'elle ait droit aussi à sept (7) représentants, la partie patronale n'en a nommé que trois (3) cette année à la suite du départ de Sonia Coutu, l'ancienne Directrice des ressources humaines. Les représentants patronaux furent Katia Tanguay (coordonnatrice aux Ressources humaines), Lucia Lepage (directrice-adjointe responsable de l'organisation scolaire) ainsi que Benoît Archambault (directeur-adjoint à la Direction des études). Notons que la nouvelle Directrice des ressources humaines, Mme Danielle Coallier, était présente lors des dernières rencontres, notamment pour les questions liées à la répartition de la tâche et aux vacances des professeurs.

Le CRT s'est réuni à dix (10) reprises en 2014-2015. Remarquons que deux rencontres, qui auraient normalement eu lieu, ont été remplacées par des rencontres du sous-comité sur la tâche au moment du projet de répartition des ressources 2015-2016.

Voici en vrac la majorité des sujets traités cette année :

- Demandes de congés sans traitement non prévus à la convention;
- Opérations liées à la tâche enseignante : évaluation des impacts de l'évolution des effectifs étudiants, bilan d'utilisation des ressources 2013-2014, état d'utilisation des ressources automne 2014, révision du projet d'allocations hiver 2014, état d'utilisation des ressources 2014-2015, projet de répartition des ressources 2015-2016, ouverture de postes, mises en disponibilité;
- Détermination de la période de vacances pour l'année 2014-2015;
- Dépôt d'un document sur les contraintes d'horaire par la partie patronale (la partie syndicale n'a pas encore réagi; la partie patronale avait mis plus d'un an à déposer ce document en CRT; la partie syndicale s'engage à réagir en moins d'un an...!);
- Taux horaire hors convention : un taux horaire de 50\$ existe pour des ateliers donnés aux étudiants par des professeurs. Selon le Collège, il s'agit plus d'une compensation salariale puisque ceux qui en bénéficient reçoivent cette somme en plus de leur rémunération habituelle;
- Procédures pour postuler sur les charges : les procédures ont été améliorées afin de minimiser (voire éliminer) les oubli;

- Optimisation des locaux : la partie syndicale a insisté à plusieurs reprises afin que les impacts des groupes de 40 en formation générale soient évalués et communiqués aux disciplines concernées. Une rencontre entre l'organisation scolaire et les coordinations de philosophie et de français a finalement eu lieu le 9 avril 2015, rencontre à laquelle les inquiétudes de la partie syndicale (fréquemment partagées en CRT) ont été exprimées (il y a un risque que les groupes de 40 entraînent une diminution de l'allocation dans ces disciplines);
- Utilisation des ressources de l'annexe S039 : les collèges qui présentent des projets qui visent la mobilisation de la communauté autour de la valorisation de la langue peuvent recevoir des sommes annuelles de 35 000\$ pour les cinq années de 2011-2012 à 2015-2016. Nous avons appris que des enseignants avaient été libérés pour débuter des travaux en 14-15. La partie patronale devait vérifier si les sommes des années passées avaient été dépensées et s'il était possible de déposer des projets afin de dépenser les sommes restantes, le cas échéant. Le Collège n'a pas encore donné suite;
- À la demande syndicale, un répertoire partagé entre les membres du CRT a été créé, ce qui facilite grandement la gestion des nombreux documents déposés en annexe lors des rencontres;
- Des discussions se sont tenues au sujet du document sur la gestion des reports de disponibilité et des demandes de congés sans traitement non prévus à la convention collective. La partie syndicale a demandé à la partie patronale de justifier certains éléments, notamment la balise du maximum de 5 journées pour les reports, ce que la partie patronale n'a jamais été capable de faire à la satisfaction de la partie syndicale;
- Exercices de feu : suggestions de déplacer les exercices de feu à des moments moins névralgiques durant la session (par exemple, pendant les trois premières semaines);
- Des discussions sur la disponibilité des locaux informatiques se sont tenues. Nous avons proposé un système institutionnel d'échange de locaux;
- Un cas de non-octroi de priorité a fait l'objet d'une séance extraordinaire du CRT. Ce n'était pas la première fois, mais la présentation succincte des raisons pour lesquelles le Collège désirait le retrait de priorité a été dénoncée par la partie syndicale. Nous avons déploré avoir reçu les éléments au compte-gouttes et avons fait remarquer qu'il n'est pas normal de devoir insister pour avoir des clarifications et comprendre les informations retenues par le Collège;
- Des discussions sur le document de gestion de la suppléance, des remplacements, des absences et des retards se sont encore tenues cette année. Il y a eu des problèmes dans la gestion des absences, et plusieurs enseignants ont été irrités par l'approche infantilisante de l'organisation scolaire;
- Création officielle du département de soins infirmiers;
- Rappel à la partie patronale que le Syndicat doit recevoir les documents des comités patronaux/syndicaux (ordre du jour, procès-verbaux, etc.);
- Officialisation de la création du département de techniques de génie industriel;
- Gestion des retours des congés de maternité : les parties conviennent que leur préoccupation particulière concerne la double imputation à la masse salariale. La partie patronale a reconnu que la partie «retour en classe» se planifie bien pour ce type de congé;
- Ententes des sous-disciplines en théâtre interprétation, théâtre production et en musique;
- Ententes sur les cours multidisciplinaires;
- Officialisation des balises et des critères pour les projets du volet 3 et de la colonne D;
- Discussions autour des opérations liées à la tâche et dépôt d'un calendrier;

- La partie syndicale a tenu à préciser que les annonces faites en ACCDP touchant des éléments de discussion tenues en CRT doivent être préalablement annoncées en CRT. Il y a eu quelques impairs cette année : création de comités en ACCDP alors que ceci ne peut se faire, annonce d'un allègement possible de l'application des règles d'absences alors que des démarches nombreuses ont été faites en ce sens en CRT;
- La partie syndicale a souligné les difficultés et problématiques nombreuses vécues par les enseignants au SAIDE en lien avec les procédures pour les examens (en attente d'un suivi de la partie patronale...).

SOUS-COMITÉ DU CRT SUR LA TÂCHE

Par Aude Lacasse et Hélène Normandeau

Rappelons que les règles internes du sous-comité du CRT sur la tâche prévoient qu'au moins deux des trois profs de ce sous-comité doivent siéger au CRT. Cette année, le comité était formé pour la partie syndicale de Aude Lacasse, Michel Milot et Hélène Normandeau. Pour la partie patronale, il était formé de 2 membres du CRT (Lucia Lepage et Katia Tanguay) et du responsable à l'organisation scolaire et aux tâches du personnel enseignant (Marc-André Benoit). Précisons que le sous-comité a enfin vu le jour cette année après les demandes répétées de la partie syndicale au cours des dernières années. En fait, dans les dernières années, la partie syndicale du CRT avait eu une fin de non-recevoir à cette demande par la partie patronale.

Après quelques rencontres l'année dernière, le comité a réellement commencé cette année son travail de collaboration à la répartition de la tâche. Un mandat clair a finalement été convenu avec la Direction des études par intérim (en l'occurrence Michel Louis Beauchamp en l'absence d'une nouvelle Direction des études à la suite du départ en juin de l'ancienne Directrice des études). Le comité a tenu une première rencontre à la fin de l'automne afin d'élaborer son plan de travail. Le comité s'est ensuite rencontré à quelques (3 ou 4) reprises en janvier et février afin d'élaborer des balises concernant les libérations accordées aux départements dans les activités prévues à la convention collective pour le volet 3 et pour la colonne D.

Cette nouvelle façon de faire a permis aux enseignants et aux départements de soumettre des projets suffisamment tôt pour que la partie patronale (sous la supervision du nouveau Directeur des études) puisse décider des projets qu'elle retiendra pour l'an prochain et de s'assurer que cette répartition des ressources prévues à la convention collective (volet 3 = 2,90 et colonne D = 4,44) soit connue lors du dépôt de la tâche en avril pour l'année 15-16. Évidemment, c'était une première et le tout s'est déroulé peut-être un peu trop rapidement pour certains, mais le processus a eu le mérite de ne pas laisser à la discrétion du Directeur des études, comme c'était le cas depuis plusieurs années, l'attribution de ces ressources avec des mandats plus ou moins définis, et souvent inconnus par la partie syndicale.

Le sous-comité s'est également réuni à trois reprises, durant les trois semaines prévues à la convention collective, pour permettre une entente au CRT sur le projet de répartition élaboré à partir du premier dépôt fait par la partie patronale. Cet exercice a permis, aux trois représentants de la partie syndicale, de vérifier, de questionner ou d'émettre certaines réserves concernant les

données soumises par la partie patronale dans un cadre moins formel qu'un CRT. Encore une fois, étant à une première expérience et ayant eu à vérifier également les allocations allouées au volet 3 et à la colonne D, nous pouvons constater, a posteriori, qu'il aurait fallu faire davantage de vérifications auprès des coordinations départementales pour savoir si le nombre de groupes prévus dans chacun des cours était réaliste. La partie syndicale a également convenu avec la partie patronale en CRT de la nécessité de revoir en sous-comité les modalités de répartitions des ressources allouées pour l'encadrement (8,93 ETC) dans le volet 1.

COMITÉ DE RÉFLEXION SUR L'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

Par Hélène Normandeau et Patrice Roy

Ce comité a été formé dans le but d'établir des balises pour l'encadrement direct et indirect des étudiants à la suite d'une demande reçue, à la Direction des études, pour ajouter un autre centre d'aide à ceux déjà existants, mais dans un contexte où, même si le projet semblait pertinent, il n'y avait plus de ressources à accorder au volet 2 (où se trouvent les allocations disponibles pour l'encadrement aux étudiants dans les centres d'aide).

Ce comité paritaire de réflexion sur l'encadrement étudiant a été formé à la fin de la session A2014 et a procédé à ses travaux pendant la session H2015.

Ce comité était formé d'Alain Girard, directeur adjoint à la Direction des études, Sylvie Monastesse, conseillère pédagogique à la réussite scolaire, et deux professeurs (Hélène Normandeau et Patrice Roy) élus en assemblée générale.

Évidemment, pour mener à bien nos travaux et pouvoir faire des recommandations ou identifier des pistes de solution, nous avons, dès le début de la session, décidé qu'il fallait dresser l'historique de ce qui avait été fait au collège depuis l'implantation du premier centre d'aide (le CAF) et, parallèlement à cela, voir ce qui se passait dans les autres collèges.

En tentant de dresser l'historique local, nous avons rapidement constaté que la Direction des études n'avait aucun dossier centralisé sur le sujet. Les recherches ont donc dû être faites par les deux profs du comité, et ce, tant dans les archives syndicales (CRT, CÉ et autres) qu'auprès des départements ayant actuellement des centres d'aide. Nous avons ainsi fait des regroupements d'informations afin d'avoir le portrait le plus juste possible de notre situation au collège depuis les 15 dernières années. De leur côté, la conseillère pédagogique et l'adjoint à la Direction des études tentaient d'avoir le maximum d'informations sur la situation concernant les centres d'aide et les allocations qui y étaient associées dans les autres collèges.

Nous en sommes à finaliser le rapport, établir nos constats et faire nos recommandations qui vous seront présentées en assemblée générale à la session A2015.

COMMISSION DES ÉTUDES

Par Patrice Roy

Ce qui suit vise à décrire brièvement les travaux de la commission des études pour les sessions A2014 et H2015 :

- au moment d'écrire ces lignes, la commission des études s'est réunie neuf fois (réunions #164 à #172 inclusivement). Une dixième réunion, la #173, est prévue pour le 28 mai en après-midi, mais la date de tombée de nos rapports précède cette rencontre;
- sur ces huit rencontres, deux furent des réunions extraordinaires, soit la #166, qui portait sur une modification au calendrier scolaire, et la #168, où l'identité de l'individu sélectionné pour le poste de Directeur des études a été dévoilée et où la commission a donné, au conseil d'administration, un avis favorable à la recommandation du comité de sélection concernant la candidature retenue;
- une autre réunion, la #172, fut virtuelle et ne servait qu'à formaliser un ajustement de calendrier déjà discuté lors de réunions précédentes, mais pour lequel il nous avait fallu retenir notre décision le temps que l'association étudiante décide de mettre des moyens de pression en œuvre ou de ne pas le faire.

Pour A2014, M. Michel Louis Beauchamp a présidé les rencontres de la commission des études. À partir de la réunion #169, c'est à M. Philippe Nasr qu'est revenu ce rôle.

Les principaux sujets cette année, outre l'avis favorable pour le choix d'un nouveau Directeur des études, y furent le calendrier, de nouveaux programmes et des modifications à des programmes existants. Chronologiquement, les points clés furent :

- la définition du profil recherché pour le nouveau Directeur des études;
- la définition du plan stratégique 2015-2020 du Collège Lionel-Groulx, sur lequel la commission des études a été consultée à plusieurs reprises;
- les recommandations au C.A. de la cohérence du programme Arts, lettres et communication; de la pertinence du programme Soins infirmiers; de la modification à la cohérence du programme Sciences humaines et la modification à la cohérence des doubles DEC qui en étaient affectés; des corrections apportées à la cohérence des programmes Techniques de bureautique, Techniques de la documentation, Techniques professionnelles de musique et chanson, voies de spécialisation « Composition et arrangement » et « Interprétation (en musique populaire) », de même que Techniques professionnelles de musique et chanson, voie de spécialisation « Interprétation en théâtre musical »;
- la valorisation de la langue française au Collège;
- le partage des responsabilités en lien avec des éléments sensibles de la PIÉA; dans ce dossier, compte tenu de la révision imminente de la PIÉA (prévue pour 2016-2017), un libellé encadrant l'interprétation de certains éléments visés dans la PIÉA a été adopté, interprétation qui permettra d'assurer l'autonomie professionnelle des départements relativement, notamment, à l'approbation des plans de cours.

La commission des études a formé, cette année, un nouveau sous-comité portant sur les « questions pédagogiques spécifiques ». Pour H2015, son attention s'est principalement portée sur le respect de la propriété intellectuelle et sur la valorisation de ce respect.

La présence d'un nouveau président à la commission des études a amené une nouvelle pratique, soit celle d'avoir chaque fois une « bonne nouvelle », donc de mettre en relief un événement

particulièrement réjouissant, de mettre en valeur les succès de nos étudiantes ou de nos étudiants, de souligner un fait marquant, etc.

Enfin, notons que l'année prochaine, dès l'automne, deux gros dossiers occuperont la commission des études : la révision de la PIEP (PIEP ou PIGEP, à définir) et la venue de la CEEC au collège dans le cadre de l'assurance qualité (le rapport d'autoévaluation du Collège sera présenté à la CÉ).

COMITÉ SANTÉ ET SÉCURITÉ

Par *Serges Péladeau*

À la suite du départ de la Directrice des ressources humaines, à la fin août 2014, les travaux du programme en SST pour son intégration à la pédagogie ainsi que pour la mise aux normes des pratiques, des lieux et des équipements ont été interrompus. Seuls deux dossiers concernant la mise aux normes d'ateliers dans un département ont été le sujet de réunions extraordinaires du comité paritaire, à la suite de requêtes de la CSST et du régisseur en SST du collège. Le comité paritaire a validé les correctifs proposés et le protocole d'utilisation des locaux jusqu'à ce que les correctifs soient mis en place. L'arrivée tardive de la nouvelle directrice n'a pas encore permis de reprendre les travaux du comité paritaire de la SST.

Entretemps, les représentants du comité paritaire se sont rencontrés avec Frédéric Morier afin d'établir une liste de priorités concernant les problématiques en SST reliées au travail des enseignant.es afin de les soumettre au comité paritaire. Voici l'essentiel des dossiers priorisés :

- Qualité de l'air (air recyclé);
- Conditions thermiques (chaleur ou froid dans certains locaux);
- Santé psychologique des enseignant.es;
- Risque de chute (encombrement filaire : alimentation électrique et branchements);
- Nombre d'étudiants dans les laboratoires et les ateliers (limite à respecter en fonction de normes de sécurité).

Pour ce qui est de la qualité de l'air, les représentants du comité paritaire ont reçu une plainte écrite et des plaintes verbales concernant des problèmes récurrents de santé pouvant être dus à la mauvaise qualité de l'air du pavillon d'ordinique. Le dossier a été transmis à la Directrice des ressources humaines en début mai, et des études sont présentement en cours pour identifier les correctifs qui devront être faits pour corriger la situation.

Le 4 juin, une première réunion du comité avec la nouvelle Directrice des ressources humaines, Mme Coallier, a eu lieu. En voici le résumé :

1. Dépôt du bilan des accidents et incidents 2014-2015 : 3 enseignants ont subi des entorses ou des contusions dans des incidents mineurs / aucune perte de journée de travail.
 - Nous avons demandé que le bilan soit plus détaillé pour mieux comprendre les circonstances des accidents et incidents.
2. *Plan de prévention jeunesse* : À la suite d'une recommandation des représentants du SEECLG, un sous-comité sera formé pour travailler à l'intégration du *Plan de prévention jeunesse* dans

l'ensemble des programmes du CLG. Le comité sera ouvert à toutes les personnes intéressées à participer aux travaux.

3. Amiante : Il y a une étude en cours pour déterminer tous les endroits et les équipements pouvant contenir de l'amiante afin de déterminer les niveaux de risque en fonction des travaux à effectuer ou de leur utilisation. L'étude sera remise sous peu (été 2015).
4. Qualité de l'air au pavillon d'ordinique : Une analyse de la qualité de l'air a été effectuée à la session hiver 2015. Le résultat est que tous les équipements fonctionnent adéquatement, que l'apport d'air frais est de 10 % supérieur à la norme et le niveau de particules est inférieur à la norme actuelle. Le taux d'humidité est légèrement inférieur à la normale durant les temps froids, mais reste dans les normes pour ce type de bâtiment.
5. Plan d'action 2015-2016 (reconduction du plan 2014-2015) :
 - Rendre le registre des accidents et incidents plus accessible et revoir la structure de transmission des informations pour que toutes les personnes concernées soient informées rapidement;
 - Uniformisation de l'affichage et de la signalisation;
 - Normalisations des équipements de protection individuelle : protection des yeux et des pieds;
 - Mise en place du programme SIMDUT (à la suite d'une étude des problématiques particulières du CLG);
 - Plan de formation et d'information sur l'amiante;
 - Rédaction d'un guide aux employés et nouveaux employés concernant la SST.

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Par Denis Paquin

Le comité de perfectionnement est un comité paritaire où, en 2014-2015, ont siégé trois représentants enseignants (Barbara Gagné, Patrick Lebonnois et Denis Paquin) de même que trois représentants de la partie patronale (Katia Tanguay, des RH, Renaud Thibodeau et Benoît Archambault). Le comité s'est réuni trois fois par session et a traité plus de 160 demandes qui, pour la plupart, ont été acceptées.

L'année scolaire 2014-2015 était la cinquième année d'application de la politique de remboursement des activités de perfectionnement. Nous avons commencé l'année avec un report de budget de 55 166 \$ et les allocations courantes étaient de 68 250 \$. Le montant total disponible était donc de 123 416 \$. Les montants alloués en 2014-2015 devraient dépasser les allocations courantes (ce montant n'est pas encore disponible). Les « surplus » devraient encore diminuer cette année. Dans ce contexte, nous devrons éventuellement revoir certaines modalités – ex. montant maximal remboursé par enseignant – de la politique, et ce, dans un souci d'équité envers tous les enseignants qui désirent se perfectionner.

Le comité réitère son invitation à toutes les enseignantes et à tous les enseignants afin qu'elles et qu'ils puissent profiter du financement qui leur est offert pour le perfectionnement, mais rappelle

aussi à toutes et à tous l'importance de se renseigner et de procéder dans le respect des règles en vigueur pour obtenir tout le financement auquel elles et ils pourraient avoir droit, particulièrement en ce qui a trait au respect des échéances. Le comité réitère aussi l'importance d'appuyer toute demande par une lettre expliquant la nature du perfectionnement pour lequel une demande de remboursement est faite, les membres du comité n'étant pas en mesure de faire efficacement leur travail sans cette information.

COMITÉ SOCIAL DU COLLÈGE

Par Anne-Marie Guillemette

Le comité social du collège s'est rencontré à quatre reprises lors de l'année 2014-2015. Dès la rentrée, un retour a été effectué sur le BBQ de fin d'année (session précédente) ainsi que sur le dîner d'accueil de la rentrée. Certains problèmes ont été soulevés et discutés. Des mesures ont été prises pour améliorer la formule et l'offre (diminution du temps d'attente, quantité de nourriture, fraîcheur des aliments, incitatif pour l'inscription en règle des membres). Les rencontres suivantes ont concerné le dîner de Noël. Le traiteur a été remplacé et, pour une seconde année, le dîner fut offert gratuitement aux employés afin de favoriser une plus grande participation, au souhait de la Direction générale (une partie étant défrayée par le Collège et le reste, par les Syndicats respectifs). Le dîner fut un succès : plus de 360 convives ! Une rencontre a été faite à la suite de cet événement et des changements majeurs ont été décidés pour 2015. Comme nous visons une participation grandissante, le lieu sera modifié pour des raisons d'espace. L'événement se tiendra dans un hôtel à plus ou moins 5 km du collège, où il y aura une formule de type « tout inclus » (buffet/bar sur place et dj). Un service de navette sera également offert. Une autre modification est également apportée à la suite d'une directive de la direction : les consommations d'alcool offertes seront limitées à deux (les autres consommations étant aux frais des employés). Quant aux autres événements, le comité a renouvelé la fameuse sortie à la cabane à sucre au printemps, mais dans un tout nouveau lieu, plus convivial et nouvellement construit : la Cabane Lalande. Finalement, les deux dernières activités organisées sont les mêmes qu'à l'accoutumée : le BBQ de fin de session et le dîner d'accueil pour la session d'automne 2015. Une demi-journée plein air sera annexée, pour la première fois cette année, à même la journée BBQ, où tous pourront s'adonner à différents sports et loisirs sur le site même du collège.

COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT

Par Annick Caron et Philippe Bélanger-Roy

Certification Cégep Vert

Afin de conserver la certification Cégep Vert au niveau excellence, obtenue lors de l'année scolaire 2013-2014, certains critères s'imposent. Tout d'abord, il est nécessaire de réaliser un certain nombre d'activités de sensibilisation et de formation au sein de l'institution, il faut maintenir les principes d'amélioration continue implantés lors des dernières années et en planter un nouveau.



Plusieurs activités de sensibilisation furent réalisées dans la dernière année, notamment une visite du centre d'épuration des eaux usées de Montréal. Quant aux principes d'amélioration continue, ils furent tous maintenus cette année encore. En voici une courte liste : offrir des formations spécialisées aux membres du CACE en fonction de leurs responsabilités, intégrer le volet environnemental ou le développement durable dans le projet éducatif de l'établissement, développer un plan stratégique, un plan d'activités et un plan d'action en matière d'environnement et nouer des partenariats avec des acteurs sociaux de la communauté.

Cette année, il fut convenu de mettre en place un programme de reconnaissance de l'implication bénévole. Pour l'année 2015-2016, nous planterons des mesures visant l'économie d'eau à la grandeur du collège. Il est à noter que le CACE travaillera à la mise en place de mesures visant l'économie de papier pour l'horizon 2016-2017. Plus d'informations sur cette dernière mesure seront transmises à l'Assemblée au cours de l'année à venir.

Retrait de l'eau embouteillée

Un nouveau projet est atterri sur la table du CACE. Il s'agit du retrait graduel de la disponibilité et de la vente d'eau embouteillée. De ce fait, un sous-comité du CACE a été mis sur pied afin d'établir un échéancier et un plan d'action. Le retrait se fera graduellement d'ici la fin de la session hiver 2017. Des actions ont déjà été entreprises, notamment la mise en valeur de la localisation des fontaines du collège par la présence d'éclairage bleu. D'autres actions d'information et de sensibilisation auront lieu dès la session prochaine.

COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION ADMINISTRATIVE

Par Isabelle Pontbriand

Une seule réunion du comité de suivi de l'évaluation administrative a eu lieu cette année, mais toute une...! Rappelons d'abord le contexte. L'année dernière, la partie syndicale à ce comité avait travaillé fort à une proposition de refonte de la Politique d'évaluation des enseignements (et non des «enseignants» : changement notable) et à son Guide d'application afin d'envisager tout ce processus davantage en termes d'insertion professionnelle que de processus de sanctions. En effet, depuis le décret de 2005 (convention FNNEEQ), le raccourcissement du délai permettant aux

professeurs de déposer un grief avait incité la direction à procéder très rapidement à l'évaluation administrative des profs, avant que ceux-ci aient droit de grief. L'idée au cœur du projet était donc de valoriser l'évaluation formative dès la première session à l'emploi du collège afin que cette évaluation (généralement positive) puisse remplacer l'évaluation administrative. À l'avant-dernière rencontre du comité l'année dernière, la partie patronale s'était montrée très ouverte à cette approche et, coup de théâtre, lors de la dernière réunion, tout avait bloqué. On s'est demandé si une instance décisionnelle «supérieure» avait opposé son droit de veto...

On se rappellera ensuite que l'année 2013-2014 s'est terminée avec la démission surprise de la Directrice des études, et l'année 2014-2015, elle, a débuté avec le départ de notre Directrice des ressources humaines. Notre nouveau DÉ n'est entré en poste qu'en janvier, et notre nouvelle DRH, elle, en mars. La partie syndicale au comité (Annick Caron, Michel Milot, Isabelle Pontbriand, Patrice Roy) a donc relancé son projet à la partie patronale et a sollicité une rencontre du comité d'ici la fin de l'année scolaire. Cette unique rencontre a eu lieu le 22 mai. Du côté de la partie patronale, en plus de Katia Tanguay (coordonnatrice à la Direction des ressources humaines), trois nouveaux membres siègent au comité : Philippe Nasr (Directeur des études), Yves McNicoll (adjoint à la Direction des études) et Danielle Coallier (Directrice des ressources humaines).

D'entrée de jeu, dès le début de la réunion, notre DÉ a mentionné que puisque, de leur côté, trois nouvelles personnes entraient en fonction à ce comité, ils ressentaient le besoin de nous faire part de leur vision de l'évaluation des enseignants. M. Nasr s'est montré très ouvert à l'évaluation formative, à sa présentation sur l'évaluation administrative. Il s'est avéré cependant clair que la nouvelle direction envisage une évaluation en continue de tous les enseignants. M. Nasr a d'ailleurs lancé l'idée d'une évaluation de tous les profs par leurs élèves à chaque session avec compilation de tous les résultats de façon anonyme regroupés par départements (ou par discipline) pour une consultation accessible à tous les membres du département (ou de la discipline). Il a aussi insisté sur l'importance de créer très rapidement un lien entre chaque professeur et son adjoint à la Direction des études dès son entrée au collège et de façon périodique tout au long de sa carrière. Enfin, il a exprimé le désir d'inclure les membres du département dans l'évaluation des professeurs. Une discussion en assemblée générale sur ce dossier devra donc avoir lieu tôt cet automne puisque la direction souhaite relancer ce dossier dès le début de la prochaine session.

COMITÉ DE TOPOONYMIE ET DE RECONNAISSANCE

«Pas à vendre ! – Rapport sur un comité à venir»

Par Stéphane Chalifour

Vous vous souviendrez sans doute qu'à la fin de la session dernière, nous avons été plusieurs interloqués par le changement de nom de la bibliothèque du Collège rebaptisée « Médiathèque Desjardins ». Après enquête, l'exécutif syndical nous apprenait qu'il s'agissait là d'une décision de l'ancienne Directrice générale, Monique Laurin qui, en guise de remerciement pour l'un de nos

plus généreux donateurs, avait usé de son pouvoir discrétionnaire. De bénir ainsi du nom d'une banque, aussi coopérative soit-elle, le lieu saint et hautement symbolique de notre commune appartenance, c'était là faire accroc au bon sens. Qu'un gouvernement d'incultes démissionnaires rompu à la cause des financiers sabre servilement dans les services publics n'autorise pas pour autant les gestionnaires de nos grandes institutions à jouer aux entremetteurs en bradant le bien commun contre les dollars d'entreprises privées appelées à se substituer à l'État. C'est aussi ça la marchandisation !

C'est dans ce contexte qu'on retira finalement ladite plaque et qu'à la faveur de changements de garde à la haute direction on s'engagea aussitôt à constituer un comité «élargi» de toponymie et de reconnaissance avec, pour mandat, la rédaction d'une politique (Alain Turgeon et les deux signataires de ce texte y ont siégé à titre de représentants élus des professeurs cet hiver). Champion depuis des lunes de politiques institutionnelles en tout genre, avant-gardiste en matière de plans quinquennaux et autres plans stratégiques, notre collège était pourtant totalement dépourvu en cette matière. Véritable prodige à se réaliser sans aucun dégagement... il n'aura suffi que de deux rencontres pour qu'une dizaine de personnes représentant l'ensemble des «personnels» accouche presque d'un projet de Politique de toponymie et de reconnaissance.

Nouveaux patrons, autre climat : c'est dans une ambiance de franchises discussions que nous avons préalablement convenu d'un certain nombre de principes devant présider à la « désignation d'un immeuble, d'un terrain, d'un local ou d'un lieu sur lequel le collège a juridiction ». Lieu de mémoire, de culture et de transmission, le Collège, à la fois comme institution et comme entité physique, doit, au nom même de ses «valeurs», conserver une parfaite indépendance à l'égard des commanditaires, quels qu'ils soient. C'est en tout cas la position majoritaire qui se dégageait à la réunion du 4 mai dernier. En vertu de ce principe fondateur, l'appellation «toponymie» consisterait à la désignation d'un espace (terrain, lieu ou local) en reconnaissance «de la contribution exceptionnelle d'une personne au développement de l'institution». «Seuls les noms de personnes» pourraient être utilisés à des fins toponymiques», ce qui excluait d'emblée des horreurs du genre «Amphithéâtre Canadian Tired», «Pavillon Virgin Mobile» ou «Médiathèque Desjardins». Nous reconnaissions ainsi la pérennité d'un nom destiné à rappeler l'apport de l'un de ses artisans ou l'œuvre d'un personnage historique.

Forcé néanmoins de tenir compte des «partenaires» dont la générosité appelle une certaine forme de reconnaissance, le comité insérerait dans la même politique un autre type de désignation dite de «parrainage». Une appellation de parrainage pourrait prendre la forme d'une plaque installée dans le hall du collège ou devant un édifice et sur laquelle des donateurs seraient remerciés. Une liste de propositions de terrains, immeubles et installations serait éventuellement soumise à la discussion. N'y trouvant pas de quoi satisfaire les entreprises lors des négociations avec la Fondation, certains membres du comité (notamment notre Directeur général et la représentante de la Fondation du Collège) ont exprimé leur souhait qu'il puisse aussi y avoir une forme de «location» (avec «bail» à durée déterminée) des noms attribués à certains lieux (pavillon, local, etc.) dans l'éventualité d'un très gros don (revenait alors le spectre d'un «gymnase Bombardier» ou autre nom marchand de ce type). Cette option a soulevé au départ beaucoup de

réticences chez la majorité des membres du comité. Les responsables du comité avaient donc la délicate tâche de trouver une solution qui puisse faire consensus avant la dernière réunion de l'année.

C'est donc avec étonnement que nous avons pris connaissance de la plus récente version du projet de Politique de toponymie et de reconnaissance soumise dans le cadre de la réunion du 8 juin, laquelle a vu se cristalliser deux visions antagoniques de la Politique et des relations entre le Collège et ses «partenaires». Selon nous, l'école doit être d'autant plus imperméable aux velléités mercantiles que nous baignons en permanence dans un univers médiatisé par les logos des entreprises et formaté à la fois par le marché et par la publicité. Il nous apparaissait également tout aussi légitime de penser qu'un «partenaire» qui adhère aux valeurs de notre institution et qui décide de verser un montant d'argent à sa Fondation agisse par conviction en considérant que la responsabilité sociale des entreprises échappe aux calculs de rentabilité... Le fait de remercier nos commanditaires, comme c'est le cas ailleurs, en inscrivant leur nom sur une plaque de bronze dans le hall du collège nous semblait correspondre à l'esprit même d'une telle Politique.

Qui plus est, quelques jours avant la rencontre, une courte recherche nous permettait de constater qu'un membre du conseil d'administration de la Fondation du Collège était associé à la même institution financière qui a généreusement contribué à la récente campagne de la Fondation du Collège. Nous avons donc émis de sérieuses réticences sur la possibilité que la directrice de la Fondation puisse avoir un droit de vote au comité de toponymie afin de nous prémunir contre toute éventuelle apparence de conflit d'intérêt. À notre grand étonnement, tel ne fut pas l'avis de la majorité de nos interlocuteurs pour lesquels, manifestement, la Politique n'avait pas à comprendre de balises strictes visant à nous assurer que la décision de nommer des «lieux» et «espaces» ne puisse varier au gré des jeux d'influences entre les représentants de la Fondation, ceux du milieu des affaires et les membres du conseil d'administration de la Fondation, négociatrice des ententes. C'est ainsi que nous en sommes venus à comprendre (d'autant plus que c'était écrit noir sur blanc dans la dernière version de la Politique) que le consensus affirmé au départ allait finalement se traduire par la règle de la majorité, confirmant ainsi nos appréhensions quant au peu de portée réelle de la Politique de toponymie.

Une dernière rencontre doit se tenir en août prochain. Nous espérons que nos réticences seront finalement entendues. Nous souhaitons aussi insérer une liste exhaustive des exclusions tout en rappelant que la mission de notre institution n'est pas de servir de panneau réclame pour pallier les compressions budgétaires et qu'en cette enceinte, il faut savoir résister à l'appel des sirènes dont les bourses font parfois tourner les têtes. Après tout, il en va de l'une nos valeurs institutionnelles, valeur réitérée par la communauté collégiale pour le Plan stratégique de développement 2015-2020 : l'intégrité.

COMITÉ SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Par Marilyn Brault

Marilyn Brault a demandé à l'exécutif d'indiquer qu'aucune rencontre du comité qualité de vie au travail n'a eu lieu cette année.

COMITÉ SUR LES HEURES D'OUVERTURE

Par Frédéric Morier

Le comité sur les heures d'ouverture ne s'est pas réuni en 2014-2015. En effet, avant de statuer sur les heures d'ouverture des différents services, la direction a d'abord souhaité étudier la fusion éventuelle de certains de ces services.

COMITÉ DU SALON DU PERSONNEL

Par Geneviève Lavoie et Naomi Bernard Emond

Le comité s'est rencontré à quelques reprises pour voir les plans d'architecture de la future salle et pour décider de la décoration. Les meubles, les couleurs ainsi que l'aménagement de la salle ont été décidés et approuvés lors de réunions. La construction devait débuter dès l'approbation du budget qui est attribué par le Collège. Nous sommes en attente pour la suite du déroulement.

COMITÉ DE VALORISATION DU FRANÇAIS

Par Sylvie Plante

Le comité institutionnel de Valorisation du français regroupe des représentants de la Direction ainsi que du personnel de soutien, du personnel professionnel, du personnel enseignant et des étudiants. Après plusieurs années d'inactivité, ce comité a été reformé à l'automne pour répondre aux nouvelles recommandations ministérielles qui exigent, notamment, que cette priorité soit un objectif incorporé aux plans de développement stratégiques.

Le comité s'est rencontré trois fois cet hiver pour travailler à l'élaboration d'un plan d'action qui tienne compte de ces directives ainsi que des besoins des différentes catégories de personnes œuvrant au collège. Par ailleurs, quatre sous-comités ont été créés pour travailler sur les priorités dégagées par le comité institutionnel, soit la révision de la Politique de valorisation du français, la révision des tests à l'embauche, la création d'un centre de référence linguistique et l'élaboration d'un outil de correction pour les diverses disciplines. Ces quatre comités ont tenu diverses rencontres pour avancer la réflexion sur ces sujets.

Cette année, les enseignants étaient représentés par 6 personnes : Philippe Bélanger-Roy, Bernard Lavoie, Chantal Pilon et Marie-Élisabeth Sicard ainsi que les deux responsables du projet Valorisation du français, Renée-Claude Lorimier et Sylvie Plante. Le comité compte au total une dizaine de personnes.

Comités syndicaux

COMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Par Bernard Lavoie

Le comité pour la modification des Statuts et règlements était constitué, cette année, de Jean-Marie Bergeron, Bernard Lavoie, Michel Milot et Chantal Pilon.

Il a soumis des propositions afin de rendre les règlements du SEECLG conformes aux pratiques existantes, notamment l'envoi de documents de convocation des assemblées générales et des conseils syndicaux par voie électronique (articles 3.3.1, 3.5.4).

Il a aussi soumis des propositions afin que les comités syndicaux soient formés en assemblée générale au début de l'automne au lieu de l'être en assemblée générale annuelle (art. 3.3.3, 3.3.4).

Il a également proposé que le terme «trésorier» ou «trésorerie» remplace les termes «secrétaire général» et «secrétariat général» quand nécessaire aux Statuts et règlements (art. 5.3.2, 5.4).

Finalement, le comité a proposé que la vérification des états financiers et des procédures comptables du SEECLG soient présentées à l'automne lors d'une assemblée générale (et non nécessairement à la première de l'année scolaire). L'élection des membres du nouveau comité de vérification des états financiers se tiendrait lors de la même assemblée (art. 5.3.1, 5.3.3).

Il reste à voter l'ensemble des propositions de modifications en assemblée générale.

Pour 2015-2016, il faudrait se pencher, entre autres, sur les problématiques suivantes :

- Procédure d'appel d'offres pour des projets de plus de 5000\$;
- Éclaircissements des balises de la réception des candidatures (ex. : seul ou en équipe), du mode de scrutin, des votes pour les comités;
- Réflexion sur le nombre de délégués par département.

COMITÉ DES ASSURANCES COLLECTIVES

Par Frédéric Morier

Les membres du comité (Frédéric Morier et Dominique L'Abbé) ne se sont pas rencontrés cette année. En effet, étant donné que nous en sommes à notre dernière année de contrat avec l'assureur, la nécessité de tenir une réunion n'était pas essentielle.

Depuis le passage à la police modulaire, le contrat est plus flexible et offre désormais une couverture dentaire ainsi qu'une garantie pour maladies graves. Pour 2014-2015, notre police fut surtout marquée par une stabilisation des coûts de la prime en raison, notamment, du rajeunissement du régime, mais également du fait que moins de réclamations dentaires ont eu

lieu (en effet, lors de la première année de l'offre dentaire, de nombreux membres se sont prévalués de cette garantie).

Par ailleurs, Frédéric Morier a participé à la réunion du RSA (Réunion des syndicats adhérents) qui s'est tenue en octobre 2014. Lors de cette réunion, à laquelle s'était ajoutée une formation sur nos assurances collectives, il a été décidé que la FNEEQ irait en appel d'offres afin de s'assurer que nous ayons les taux de primes plus compétitifs.

Enfin, cette année fut surtout marquée par les nombreux écueils découlant de la garantie maladie grave. Alors que tous les membres ont reçu des informations sur l'ajout d'une garantie supplémentaire en cas de maladie grave, les nombreux cafouillages et la position intransigeante de l'assureur en font une garantie difficile à réclamer tant les exclusions sont nombreuses.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Par Julie Charron

Bien que le comité n'ait pas été très actif cette année, nous présenterons brièvement les activités réalisées ou que nous ambitionnions réalisées. En décembre 2014, la page Facebook ***Spotted austérité*** a été lancée lors de l'assemblée syndicale du SEECLG. Cette page a connu un certain intérêt médiatique et connaît encore un certain succès, bien qu'à l'heure actuelle, les initiatives pour contester les mesures de « rigueur » du gouvernement libéral se soient multipliées. Quel lien faire avec la discrimination ? Nous pourrions souligner le fait que cette page dénonce des mesures qui sont discriminatoires envers les femmes – l'austérité touche particulièrement les femmes – les moins nantis et les jeunes, dont le taux de chômage à Montréal est de 14 %. Par ailleurs, nous aurions souhaité organiser une conférence sur l'égalité des sexes en mars, mais certaines contraintes d'horaire et de logistiques nous ont freinés dans notre élan. En avril, il devenait difficile d'organiser une telle conférence puisque le taux d'« occupation » du personnel comme des étudiant-es devient plus élevé. Nous pensons que la lutte contre la discrimination devra se faire par la lutte contre l'austérité pour l'année 2015-2016.

COMITÉ DES DONS DE SOLIDARITÉ

Par Chantal Pilon et Fabien Torres

Le comité des dons de solidarité était composé cette année de Claudie Bonenfant, de Chantal Pilon et de Fabien Torres, trésorier.

Le comité est responsable de l'application de la politique des dons et appuis du Syndicat. Il s'agit de distribuer le fonds dédié aux dons de solidarité (1 % des cotisations - 5 080 \$ cette année) et celui dédié à l'appui des projets étudiant (0,5 % des cotisations - 2 540 \$ cette année).

Plusieurs dons récurrents sont approuvés au préalable par l'Assemblée générale en même temps que le budget annuel. D'autres demandes parviennent au Syndicat en cours de session et sont étudiées à la lumière de la politique. Les projets étudiants sont étudiés, à date fixe, vers la fin de

chaque session. Les documents financiers présentés à l'Assemblée rendent compte du détail des dons consentis pendant l'exercice financier.

Proposition pour l'année prochaine

Le comité s'est entendu pour amener la proposition suivante à l'assemblée générale de mai 2015 Cependant, le temps ne nous a pas permis de la mettre en jeu. Le comité recommande donc de la traiter l'année prochaine :

- *Considérant que la Fondation du Collège Lionel-Groulx offre une aide pour les projets pédagogiques, mais pas directement pour les étudiants bénéficiant de prêts et bourses;*
- *Considérant qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir du financement de la part de l'association étudiante;*
- *Considérant l'importance de défendre l'accessibilité de ces projets pédagogiques;*

Que le SEECLG adopte un budget annuel pour les projets étudiants de 1% et que ce 0,5% supplémentaire soit utilisé pour permettre aux étudiants bénéficiant de prêts et bourses de participer aux projets pédagogiques du Collège.

Que le SEECLG adopte la politique telle qu'amendée (voir ci-dessous).

Modifications dans la politique :

3. Appui aux projets pédagogiques (étudiants bénéficiant de prêts et bourses)

- Montant alloué en appui aux étudiants bénéficiant de prêts et bourses pour participer aux projets pédagogiques du Collège (0,5%).
- Le montant demandé par un étudiant ne peut excéder 50% du montant total de la contribution demandée à chaque participant.
- Si la totalité du montant n'est pas dépensée, l'excédent peut être utilisé pour financer les autres demandes d'appuis aux projets étudiants.
- Le montant alloué à cette aide sera évalué en avril 2017.

Recommandations de l'année 2013-2014

L'an dernier, le comité avait fait la recommandation de modifier la politique afin de préciser quelques balises. Ces recommandations n'ont pas été jugées prioritaires à traiter en assemblée générale cette année, mais le comité pense qu'il est utile de rappeler certaines de ces recommandations afin de ne pas en perdre la trace.

1. En ce qui concerne les dons :

- a. Que les dons ne soient effectués qu'à des organismes à but non lucratif légalement constitués ou à des fonds spéciaux parrainés par la CSN, la FNEEQ ou le SEECLG (par résolution de leur Assemblée générale);
- b. Qu'au sein du collège, les dons permettent une visibilité du Syndicat et ne soient pas fondus dans celle d'autres organismes comme la Fondation;

- c. Que des dons ne soient pas attribués directement ou indirectement à des partis politiques ou à des organismes trop identifiés à un parti politique;
 - d. Qu'on définisse mieux les « missions » que le SEECLG entend prioriser. Prioriser (ou privilégier) doit vouloir dire quelque chose... Le comité propose « le syndicalisme, le travail et l'emploi; l'éducation et la formation; les organismes qui rayonnent localement »;
 - e. Que cette priorisation s'accompagne d'une proportion allouée à chacun des secteurs, par mission et par niveau d'intervention (local, national, international).
2. En ce qui concerne les projets étudiants :
- a. Prévoir un mécanisme permettant de libérer les fonds au moment opportun, car les dates prescrites dans la politique posent problème (par exemple, pour la semaine des sciences humaines qui arrive en début de session) ;
 - b. Définir les volets qui permettent de bonifier le tarif (par exemple, préciser que le « volet environnemental » signifie que le projet doit avoir un impact concret sur l'environnement).

3. En ce qui concerne le parrainage d'un organisme par un membre :

- a. Prévoir une procédure pour s'assurer de respecter la politique, c'est-à-dire, s'assurer que le membre assiste à l'assemblée générale de l'organisme parrainé et qu'il en fait rapport à l'Assemblée générale du SEECLG.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES FINANCES

Par Renée-Claude Lorimier

Le comité de surveillance des finances se rencontre au moins trois fois par année : une première fois à la fin de la session d'automne et une autre à la fin de la session d'hiver afin de vérifier les finances du Syndicat (rigueur comptable, archivage des pièces justificatives, respect des décisions de l'Assemblée générale). Le comité se réunit également au début de la session d'automne pour s'assurer que les états financiers qui sont présentés à l'Assemblée générale sont conformes à la réalité et ils signent un rapport l'attestant.

Cette année, c'est Julie Cauchy, Renée-Claude Lorimier et Catherine Raymond qui assumaient cette importante responsabilité.

COMITÉ DE LA RELÈVE ENSEIGNANTE

Par Fabien Torres

À la session d'automne, Fabien Torres, Daniel Desroches, Michel Milot et Frédéric Morier ont accueilli 6 professeurs lors d'un 6 à 8 d'accueil tenu en soirée le mercredi 29 octobre 2015. À l'automne, nous avions d'abord procédé par une première invitation aux enseignants en passant

par les délégués. Ceci s'est avéré non fructueux. Lors du 6 à 8, une présentation assistée par ordinateur affichant des menus et permettant la navigation entre les diverses rubriques a facilité les échanges. Cette présentation PowerPoint peut d'ailleurs être consultée par tous les membres sur le site Web du Syndicat : onglet «Nouveaux professeurs» / section «Documents importants» / suivre le lien «Accueil nouveaux profs». Elle présente de manière schématisée les informations qu'il est essentiel de connaître en début de carrière et même au-delà.

Le 28 janvier 2015, Fabien Torres, Daniel Desroches, Yanick Binet et Michel Milot ont accueilli une quinzaine de professeurs à l'occasion d'un dîner d'accueil. Cela a donné lieu à une belle discussion autant sur le premier front syndical (les conditions de travail, la précarité, l'accès à la permanence, etc.) que sur le second front (rôle du syndicat au niveau national, négociation de la convention collective, etc.). Nous estimons que d'avoir organisé cette rencontre assez tôt dans la session fut bénéfique.

Enfin, lors de l'assemblée générale du 10 décembre 2014, la proposition suivante a été adoptée : « Que le SEECLG mandate le comité de la relève enseignante pour créer un sous-comité temporaire « précarité » (à nombre illimité) afin d'évaluer les nouvelles mesures mises en place et de faire de nouvelles recommandations, le cas échéant ». Claudine Vachon et Fabien Torres sont membres de ce sous-comité. Une rencontre aura lieu à l'automne.

COMITÉ VIGILANCE

Par Isabelle Pontbriand

Les deux dossiers qui ont occupé le plus le comité vigilance en 2014-2015 furent le Plan stratégique de développement et, surtout, le rapport Demers.

Plan stratégique de développement 2015-2020

Côté PSD, le comité vigilance avait déjà mis la table en avril 2014 par la publication d'un texte de «Pistes de réflexion...» invitant les professeurs à prendre leur place et à insister sur la mission humaniste de l'éducation. Puisque le PSD est directement mentionné dans notre convention collective (et ce, depuis le décret de 2005) et qu'il peut ainsi avoir des impacts sur nos conditions de travail, il s'avérait d'autant plus important de demeurer vigilants dans ce dossier. En 2014-2015, six ateliers en lien avec le PSD étaient annoncés. Le comité vigilance s'est assuré de toujours avoir au moins un membre présent lors de ces ateliers.

Qui plus est, bon nombre de professeurs se sont fait un devoir d'assister à ces rencontres, et nous pouvons souligner, au passage, la très forte participation des profs surtout à l'atelier sur la réussite et à celui sur le rapport Demers. Les enseignants ont ainsi réussi à laisser leur marque dans le PSD 2015-2020 (désir d'une redéfinition de ce qu'est la «réussite», incluant des balises qualitatives, importance accordée à la valorisation de la formation générale et importance de garder une saine distance avec les entreprises en lien avec le développement des programmes techniques). Il aura par contre fallu parfois insister beaucoup pour se faire entendre (concernant les balises qualitatives, mentionnées pour la première fois à l'atelier sur la réussite, il aura fallu que des profs

le réitèrent en ACCDP, en CÉ et encore une fois à la rencontre PSD finale du 15 avril avant que cette demande soit formellement incluse au PSD).

Qui plus est, mentionnons que, assez tôt dans la mise en place des ateliers, les membres du comité vigilance ont fait des représentations auprès de la direction afin qu'une formule permettant plus d'interactions en plénière et en provenance de la salle soient permises.

Enfin, toujours en lien avec le PSD, le comité vigilance, se fiant à la transparence du processus, a peut-être manqué un peu de vigilance. En effet, la direction, en réaction à une proposition votée en assemblée générale (voir rubrique suivante sur le rapport Demers) avait accepté de tenir un atelier sur le rapport Demers, atelier qui devait remplacer celui sur les partenaires socio-économiques. Or l'atelier sur les partenaires socio-économiques a quand même eu lieu sans que les professeurs y soient invités. Le comité a été mis au courant pas hasard trop tard pour qu'un membre du comité puisse assister à cette rencontre.

Rapport Demers

Le rapport Demers fut rendu public le 20 octobre 2014; le comité vigilance se rencontrait le 21 octobre et lançait déjà une réflexion sur ce controversé rapport. Une série d'articles ont été produits par des membres du comité vigilance entre le 28 octobre 2014 et le 5 mai 2015 (consultez le site Internet du SEECLG au seeclg.org, onglet «Mobilisation et action», sous-onglet «Assurance qualité et avenir des cégeps», section «Textes critiques»). En parallèle, un membre du comité organisait aussi une conférence double, «Du rêve initial de Paul Gérin-Lajoie au capitalisme scolaire : quel avenir pour l'éducation québécoise?», avec Éric Bédard (historien, professeur à la TÉLUQ et chroniqueur dans différents médias) et Éric Martin (professeur de philosophie au cégep, chargé de cours à l'université et chercheur associé auprès de différents organismes dont l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques et la revue *Liberté*).

Le comité vigilance a aussi fait une présentation sur le rapport Demers à l'assemblée générale du 19 novembre. En assemblée générale, les membres du SEECLG ont successivement adopté une proposition qui a eu des échos très favorables au regroupement cégep FNEEQ et qui a nourri la réflexion et le plan d'action au national, qui a entraîné la tenue d'un atelier PSD «rapport Demers» en janvier 2015 ainsi que le financement d'un projet de quatre capsules vidéo pour la défense et la promotion de la formation générale (une capsule par discipline fondatrice; le lancement de ces capsules a eu lieu au congrès de la FNEEQ du 26 au 29 mai 2015; ces capsules feront partie d'un plan de communication pour l'automne 2015).

Enfin, le comité vigilance, en novembre 2014, avait en tête d'organiser une demi-journée de réflexion sur les liens à faire entre le rapport Demers, l'assurance qualité et la négociation de notre convention collective. Puisqu'un atelier «rapport Demers» a été organisé pour le début du mois de janvier et qu'il ne restait plus vraiment de dates disponibles au calendrier scolaire, le comité a concentré ses énergies sur les projets en cours.

Médiathèque Desjardins

Le comité exécutif a aussi interpellé le comité vigilance au sujet de la controverse autour de la nouvelle appellation (temporaire, heureusement) de la bibliothèque (plaquette «Médiathèque Desjardins» apposée à l'entrée de la bibliothèque; voir le rapport du comité de toponymie et de reconnaissance pour plus de détails). Le comité, après s'être assuré que la plaque avait été retirée, a contribué au libellé de la proposition qui a été adoptée à l'assemblée générale du 10 décembre 2014 et qui a mené à la formation d'un comité paritaire de toponymie et de reconnaissance.

COMITÉ DE MOBILISATION

Par Fabien Torres et Claudie Bonenfant



En plus des membres de l'exécutif, deux enseignantes étaient membres du comité de mobilisation : Murielle Chapuis à l'automne et Dominique L'Abbé à l'hiver. Ce manque d'implication a mené le comité exécutif à proposer la rémunération d'un membre pour l'aider à la mobilisation. C'est ainsi que Claudie Bonenfant a été libérée à l'hiver 2015 (0,2 ETC) pour aider sur ce dossier. Cette année ayant été particulièrement marquée par la négociation en cours de notre convention collective et par les mesures d'austérité du nouveau gouvernement libéral, les actions organisées ont été nombreuses.

À l'automne

- Le 22 octobre entre 11 h 30 et 12 h 30 : Une trentaine d'enseignants sont venus évaluer le Conseil du trésor à l'aide d'un formulaire d'évaluation (dossier de la relativité salariale).

- Le 27 novembre au matin : Piquetage symbolique, gruau de l'austérité, distribution de tracts. Près d'une cinquantaine d'enseignants ont participé à l'événement.
- Le 27 novembre, sur l'heure du dîner : Action «Réchauffons nos casseroles!», une manifestation bruyante dans le Collège afin de démontrer notre indignation. Une trentaine de profs étaient présents. Toute la communauté était invitée : étudiants, professeurs, personnel de soutien, professionnels ainsi que la direction. Une conférence de presse conjointe a également été organisée. Cinq articles ont été publiés dans des journaux régionaux à ce sujet.
- Une campagne de tractage sur l'austérité a été mise en place en 4 phases. Les tracts ont été distribués à l'ensemble de la communauté.
- Une vingtaine de professeurs ont participé à chacune des manifestations nationales du 20 septembre, du 31 octobre et du 29 novembre.
- Plusieurs membres des syndicats du Collège ont reçu des représentants du Front commun en novembre.
- Une soirée «Offensive syndicale» a été organisée par un des membres du comité de mobilisation dans les Laurentides en novembre.
- En décembre, le plan d'action de l'ASPPC (Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep) a prévu une action en réponse aux «non-offres» patronales. Nous avons donc préparé une carte de Noël électronique à faire parvenir au ministre de l'Éducation.
- Des lutins de Noël ont distribué des sous-verres du Front commun (déconstruction du mythe des «gras durs») au dîner de Noël du Collège du 19 décembre.

À l'hiver



- Des sous-verres ont également été distribués lors des portes ouvertes du Collège. Nous avons aussi demandé aux visiteurs de nous dire ce qu'a représenté le cégep ou l'éducation pour eux. Nous avons récolté environ 20 réponses dont une des plus belles est : «Un bassin de connaissances où des enseignants transmettent la passion aux futurs passionnés.»

- Le lundi 16 février, le ministre Yves Bolduc était l'invité de (dés)honneur de la Marche de la persévérance scolaire organisée par la Ville, l'Association des gens d'affaires et la Société des pôles commerciaux de Blainville. Des membres du Syndicat des enseignantes et enseignants des Basses-Laurentides (affilié à la FAE), de l'Association provinciale des enseignants du Québec (enseignants anglophones) et du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx ont rappelé à Bolduc que le parti Libéral du Québec est en train de saccager l'éducation et que leurs offres sont des insultes à la persévérance scolaire.
- Le 18 février, une conférence de Guillaume Hébert (chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques) organisée en intersyndicale – «L'austérité est-elle une solution?» – a eu lieu. Une dizaine de professeurs étaient présents, de même qu'une quarantaine d'étudiants.
- Du 23 au 27 février a eu lieu la Semaine d'actions dérangeantes. Nos actions au local étaient les suivantes :
 - 23 février : «Informons-nous!» – Distribution de tracts et d'autocollants aux entrées du Collège. Rendez-vous à 7 h devant le hall de l'entrée Duquet. 5-6 professeurs étaient présents.
 - 24 février : «Protégeons notre institution !» – 11 h 45 : soupe populaire devant le hall de l'entrée Duquet; 12 h : chaîne humaine autour du Collège. Environ 30 professeurs étaient présents.
 - 25 février : «Affichons notre appui !» – Portons le macaron !
 - 26 février (à 14 h) : Atelier de création de pancartes au Café la Commune pour la grande manifestation du lendemain. 2 professeurs étaient présents.
 - 27 février : Grande manifestation régionale contre l'austérité – «La noirceur tombe sur le Québec» – 17 h 45 : soupe populaire; 18 h 30 : départ de la grande manifestation régionale (rassemblement devant le hall de l'entrée Duquet). Environ 20 professeurs étaient présents.
- Réalisation du sondage «État de la mobilisation SEECLG» et compilation des résultats. Près de 150 enseignants ont partagé leur point de vue dans le cadre de cet exercice de consultation.
- Une membre du comité de mobilisation a participé au rassemblement « Subir ou s'unir contre l'austérité » organisé par le CSSS Sainte-Thérèse-de-Blainville le 24 mars.
- Action «Avec nous le 25 mars!» – Une remise de deux lettres au Directeur général du collège a été organisée. Environ 80 profs étaient présents, portant du noir, le macaron «Profs en négo» et le foulard vert. Des affiches «Profs en négo» avaient été préparées pour l'occasion par une membre du comité de mobilisation.
- Action «Poisson d'avril» (dans le cadre d'une action nationale) : Pour souligner notre premier jour de travail sans contrat, les professeurs ont été invités à porter un tract « Ceci n'est pas une blague...» lors du 1er avril.

- Une vingtaine de professeurs ont participé à la manifestation nationale du 2 avril.
- Le 1^{er} mai, avec l'aide de Serges Péladeau et de Barbara Gagné pour l'organisation de la demi-journée de réflexion (conférences et ateliers) ayant pour thème «Défendre l'éducation», près de 100 enseignants se sont inscrits à cette demi-journée. Une partie de cette activité s'est déroulée en intersyndicale avec les professionnels et les employés de soutien. Le tout s'est terminé avec une conférence de presse réunissant des syndicats du primaire au collégial de la région de Ste-Thérèse : le SEECLG (FNEEQ-CSN), le Syndicat du personnel professionnel du Collège Lionel-Groulx (CSQ), le Syndicat des employé(e)s de soutien du Collège Lionel-Groulx (CSN), le Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides (FAE), le Syndicat des professionnelles et professionnels Laval-Rive-Nord (SCFP) et le Syndicat du personnel de soutien de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSN).
- Enfin, au moment d'écrire ces lignes, le comité de mobilisation travaillait à l'organisation d'une activité de correction publique (à l'extérieur du collège, en bordure de la rue St-Louis) prévue le 3 juin afin de montrer le travail invisible des enseignants.

COMITÉ SOCIAL DU SYNDICAT

Par Lyne Soucy

Lors de l'année 2014-2015, le comité social syndical a organisé les événements suivants :

- 5@9 de la rentrée (3 septembre 2014; 71 participants);
- 5@9 de l'Halloween (30 octobre 2014; 36 participants);
- 5@9 de Noël (11 décembre 2014; 71 participants);
- Dîner de janvier & hommage aux retraités (retraités invités; 20 janvier 2015; 174 participants);
- 5@9 de Pâques (1^{er} avril 2015; 49 participants);
- Dîner de fin d'année (retraités invités; 9 juin 2015).



Bonnes vacances!